

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES
MONETAIRES ET FINANCIERES



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 18 AVR 2014

N°2014- /MEF/SG/DGTCP/DAMOF/SEPE

Le Ministre

A

**Tout Ordonnateur
d'Etablissement Public de l'Etat**

Objet : Mise en œuvre des mesures sociales
du Gouvernement

Le Conseil des Ministres en sa session extraordinaire du 24 mars 2014 a pris un ensemble de mesures sociales dont la mise en œuvre de la nouvelle grille indemnitaire en vue d'une revalorisation des revenus des travailleurs, pour compter du 1^{er} janvier 2014, objet des points d'accord avec les partenaires sociaux.

Aussi, en attendant la prise d'un texte propre aux Etablissements Publics de l'Etat (EPE), je vous invite, par la présente, à prendre les dispositions utiles pour permettre au personnel de votre établissement de bénéficier de l'incidence financière relative à la nouvelle grille indemnitaire dès la fin du mois d'avril 2014.

**P. le Ministre de l'Economie et des Finances,
le Ministre Délégué Chargé du Budget**



Clovis Honorine KY/NIKIEMA
Ministre
Officier de l'Ordre National